

REGLEMENT DU JEU « Lots à gagner avec les Destinations Thermales en Nouvelle-Aquitaine»

SOCIETE ORGANISATRICE

Comité Régional du Tourisme de la Nouvelle-Aquitaine (CRT NA)

Association Loi 1901 dont le siège social est situé 4, place Jean Jaurès 33000 BORDEAUX représentée par sa Présidente Christelle CHASSAGNE et sa Directrice Générale, Aurélie LOUBES

N° SIRET 778 071 183 00041

CONDITIONS DE PARTICIPATION / DEROULEMENT DU JEU

Le jeu débute le 20/06/2025 à 12H et se termine le 27/06/2025 à 12H.

Ce jeu est accessible sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) de Terra Aventura via les URL suivantes : <https://www.facebook.com/terraaventura> et https://www.instagram.com/terraaventura_lespoiz

Ce jeu-concours est gratuit et ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résident en France et en Belgique francophone, à l'exclusion de toute personne ayant directement ou indirectement participé à l'élaboration du jeu-concours et des membres du personnel du CRT NA.

Pour participer, il faut que **chaque joueur retrouve sur la page internet [Les destinations thermales en Nouvelle-Aquitaine | Aqui O'Thermes](#) le nom d'une station thermale de Nouvelle-Aquitaine où il aimerait séjourner et indique ce nom en commentaire du post du concours.**

DÉSIGNATION DES GAGNANTS

L'organisateur désignera par tirage au sort à l'aide de l'application Lukky, **10 gagnants (5 sur facebook et 5 sur Instagram)** parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu à la question posée. **Chaque gagnant remportera 1 lot parmi les dotations proposées. Le tirage au sort aura lieu le 27/06/2025 à 12h.**

Il ne sera admis qu'un seul gagnant par famille, même nom, même adresse mail. Il pourra être demandé un justificatif d'identité.

DOTATION

Instagram

1. **Coeur Themal à Dax** : 1 mini cure pour 1 personne (18ans et +) valable jusqu'au 30 avril 2026.
 - a. **Thermes de Saubusse** : forfait 2 jours (soin + restaurant) pour 2 personnes (18ans et +) valable jusqu'en avril 2026

- 2.
3. **Office de Tourisme de Jonzac** : 2 entrées adulte pour le centre aquatique Les Antilles de Jonzac, valables jusqu'au 30 novembre 2025.
4. **Thermes de Borda à Dax** : entrée pour le SPA thermal pour 2 personnes (18ans et +) valable jusqu'au 30 avril 2026
5. **Office de Tourisme de Jonzac** : 2 entrées adulte pour visiter le Château de Jonzac, valables jusqu'au 30 novembre 2025.

Facebook

1. **Thermes de La Roche-Posay** : cure découverte de 2 jours pour 2 personnes (18 ans +) valable jusqu'au 30 avril 2026 uniquement les mardi/mercredi ou mercredi/jeudi.
2. **Thermes Régina à Dax** : 1 initiation thermale (matinée de 5 soins thermaux) pour 1 personne (18ans et+) valable jusqu'au 30 avril 2026.
3. **Thermes de Borda à Dax** : entrée pour le SPA thermal pour 2 personnes (18ans et +) valable jusqu'au 30 avril 2026
4. **Thermadour à Saint-Paul-les-Dax** : 2h d'accès à l'espace aquatique Sourceo pour 1 personne (18ans et +) valable jusqu'au 30 avril 2026.
5. **Office de Tourisme de Jonzac** : 2 entrées adultes pour la visite du moulin de Jonzac, valables jusqu'au 30 novembre 2025.

Les entrées/séjours sont valables uniquement lors de la période d'ouverture des établissements thermaux.

Le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine transmettra les coordonnées des gagnants au partenaire du concours afin qu'il puisse envoyer les lots aux gagnants avec les modalités de réservation et utilisation.

La dotation devra être acceptée comme telle et ne pourra en aucun cas donner lieu à une contrepartie financière ou à un échange. La dotation n'est en aucun cas transférable à une autre personne que le gagnant.

CONTRINDICATIONS DE SANTÉ POUR ACCÈS EN CENTRE THERMAL

Accidents vasculaires récents de moins de 6 mois, thromboses veineuses de moins de 3 mois; hypertension artérielle non stabilisée par un traitement. Maladies infectieuses et contagieuses (Covid-19, tuberculose). Insuffisances cardiaques, pulmonaires et lymphatiques graves. Cancers en phase évolutive. Déficiences immunitaires avec un traitement immunosuppresseur. Incontinence. Troubles psychiatriques sévères et les altérations sévères de l'état général. Lésions cutanées non cicatrisées (plaies, escarres, eczéma). Poussée inflammatoire.

REMISE DES DOTATIONS ET MODALITÉS D'UTILISATION DES DOTATIONS

L'organisateur du jeu-concours indiquera les noms des gagnants en commentaire du post Facebook le 27/06/2025 12h. Les gagnants devront se signaler en envoyant leurs coordonnées par message privé à Terra Aventura.

Aucun courrier ne sera adressé aux participants non tirés au sort.

Les gagnants devront se signaler dans les dix (10) jours suivants la publication des noms des gagnants et fournir leurs adresse mail pour l'envoi du lot et des conditions d'utilisation.

Faute de réponse dans ce délai, le gagnant sera déchu de sa dotation et ne pourra prétendre à aucune indemnité, dotation ou compensation.

Les gagnants devront se conformer au présent règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, la dotation sera réattribuée à un autre participant. À cet effet, les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse postale fausse, entraîne l'élimination immédiate du participant et la réattribution du lot à un autre participant.

Les modalités d'utilisation de la dotation seront donc indiquées dans le courrier électronique envoyé par le partenaire du concours avisant le gagnant.

LIMITE DE RESPONSABILITE

En aucun cas le CRT NA et Huttopia ne seront tenus responsable d'un défaut de réception du courrier électronique avisant les gagnants, d'une erreur d'acheminement de la dotation, de la perte de celle-ci lors de son expédition ou de tout autre incident pouvant survenir.

EXCLUSION OU CESSATION PREMATUREE DU JEU

Le CRT NA se réserve le droit d'exclure du jeu sans préavis tout participant suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation.

Le CRT NA se réserve le droit pour quelque raison que ce soit de modifier, proroger ou annuler l'opération sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, le CRT NA se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

Toute contestation relative à ce jeu devra être adressée, par écrit uniquement, en français, à l'adresse suivante :

Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine

4 place Jean Jaurès

CS31759

33074 BORDEAUX Cedex

FRANCE

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par e-mail.

Cas de force majeure

Le CRT NA ne saura encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée il était amené à écourter, prolonger, reporter, modifier les conditions, ou annuler les lots, ce à tout moment si les circonstances l'exigent ; et notamment la reprise de l'épidémie Covid-19.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les organisateurs s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel :

- La loi "informatique et libertés" n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018,
- Le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (« le règlement européen sur la protection des données » ou RGPD).

Vous pouvez consulter la charte de confidentialité de Terra Aventura à l'adresse suivante : <https://www.terra-aventura.fr/charte-de-confidentialite>

À tout moment, vous pouvez demander accès à vos données et exercer vos droits de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation et d'opposition au traitement de vos données en contactant : dpo@na-tourisme.com.

Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si le CRT NA ne vous répond pas malgré vos relances. En France, il s'agit de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris cedex 07.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation du présent règlement par les participants, sans restriction ni réserve.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, sera tranchée par le CRT NA qui statuera souverainement et de manière définitive sans possibilité de recours.

Tout changement affectant le présent règlement ou le déroulement du jeu fera l'objet d'un avenant publié sur le site.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute information ou question, vous pouvez à tout moment contacter le CRT NA à l'adresse suivante : les-sages@terra-aventura.fr en précisant dans l'objet du mail : Jeu concours 5 lots à gagner avec les Destinations Thermales en Nouvelle-Aquitaine

ADRESSE POSTALE DU JEU-CONCOURS

Le règlement du jeu concours est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante :

Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine / JEU CONCOURS – 5 lots à gagner avec les Destinations Thermales en Nouvelle-Aquitaine / 4 Place Jean-Jaurès / 33074 BORDEAUX / FRANCE

Chaque participant peut également contacter le CRT NA à cette adresse pour tout renseignement ou toute contestation relative à ce jeu-concours.

LOI APPLICABLE

Les participants admettent sans réserve que le simple fait de participer à ce jeu-concours les soumet à la loi française.

Toute contestation doit être adressée à l'adresse mentionnée dans l'article 10 au plus tard le 31 août 2025 à midi inclus (cachet de la poste faisant foi).